

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le quinze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

- Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves (arrivé à 20h23), MONTIGNÉ Claude, BESSIN Pascal, RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, BEDEL Didier, GLORY Georges, LEFEUVRE André (arrivé à 20h32), MASSON Jean-Paul, CROQUISON Sébastien et RUELLAN Jean-Claude ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, GASCOIN Laurence, GRIMBELLE Hélène et NIVOL Nadine.
- Absents excusés : de LORGERIL Olivier, SAUVEUR Patrice

Un scrutin a eu lieu ; M. MONTIGNÉ Claude a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2008

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 11 décembre 2008. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

N°01 – 2009 : CONSTRUCTION DE L'ATELIER TECHNIQUE COMMUNAL CHOIX DES ENTREPRISES

Arrivée de M. Deshayes à 20h23.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 09 décembre 2008, avait décidé de négocier avec les entreprises retenues pour la négociation. Celles-ci devaient remettre leur meilleure offre pour le lundi 22 décembre 2008.

Réunie en séance le lundi 22 décembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres a étudié les dernières offres reçues et a retenu les entreprises présentées ci-après pour les douze lots :

	Estimation	Entreprises	Montant H.T.	T.V.A.	Montant TTC
01 Gros œuvre	79 085,00	PC HABITAT	64 000,00	12 544,00	76 544,00
02 Charpente	69 150,00	SCOB	37 000,00	7 252,00	44 252,00
03 Couverture	12 452,00	DENIS	27 412,58	5 372,87	32 785,45
04 Métallerie - Ferm. Indust.	13 400,00	BFI	9 300,00	1 822,80	11 122,80
05 Menuiseries extérieures	12 658,00	HERMIT'ALU	11 000,00	2 156,00	13 156,00
06 Cloisons - doublage	7 354,00	BREL	10 000,00	1 960,00	11 960,00
07 Menuiseries intérieures	11 865,00	MARTIN Menuiserie	16 593,20	3 252,27	19 845,47
08 Carrelage - faïence	5 887,00	BREL	5 250,00	1 029,00	6 279,00
09 Peinture	4 170,00	BERRU	3 079,82	603,64	3 683,46
10 Equip. sanitaire - Chauffag	13 000,00	JCL	11 524,36	2 258,77	13 783,13
11 Electricité	32 000,00	EGR Emeraude	20 700,00	4 057,20	24 757,20
12 Terrassement VRD	29 474,00	BLAIRE & HUBERT	32 655,75	6 400,53	39 056,28
TOTAL	290 495,00		248 515,71	48 709,08	297 224,79

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Valide** les décisions de la CAO et décide de retenir les entreprises présentées ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment les actes d'engagement.

N°02 – 2009 : CONSTRUCTION DE L'ATELIER TECHNIQUE COMMUNAL DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

Vu la délibération n°01-2009 portant adjudication du marché pour la construction de l'atelier communal,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre des bâtiments communaux (4.11),
- **Décide** de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique au titre du fonds de concours,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°03 – 2009 : PERSONNEL COMMUNAL - RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES

Arrivée de M. Lefeuvre à 20h32.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au 2^{ème} alinéa de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la Loi du 19 février 2007, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis de la Commission Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire ceux remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie d'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis favorable émis par la CTP du Centre de Gestion en date du 07 janvier 2009,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de fixer les ratios promus – promouvables de la façon suivante pour l'année 2009 :

Grade d'origine	Garde d'accès	% Ratio « promus – promouvables »
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Territorial du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	Adjoint Territorial du Patrimoine de 1 ^{ère} classe	100 %

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les grands postes budgétaires 2009 pour les dépenses et les recettes d'investissement.

DEPENSES		RECETTES
Opérations		Opérations
Terrains	Acquisition	
Bibliothèque	Livres	Conseil Général / Com Com
	Informatisation	Contrat de territoire - clause de revoyure
Matériel	Tondeuse	?
	Atelier	Solde
	Divers	
Ecole	Fenêtres (2 tranches)	DGE
Eglise	Paratonnerre	Conseil Général / Com Com
	Beffroi	
Mairie	Archives	?
Voirie rurale		
Voirie bourg	Rue Broussais	
	Sécurité	Amendes de police + DGE
Effacement réseaux	Rue Libération et Corsaires	
Construct° Atelier	Travaux	Conseil Général
	Honoraires	Communauté de Communes
	SPS, Contrôle tech.	
Construct° Bibliothèque	Travaux	Conseil Général
	Honoraires	Communauté de Communes
	SPS, Contrôle tech.	DRAC
RD 75		

Le débat s'engage.

M. Bedel propose de se renseigner pour l'acquisition d'un **panneau d'affichage informatif** en complément du Relais Information Service et du plan communal.

M. le Maire confirme que le RIS sera rénové. De plus, des cabinets seront sollicités pour l'élaboration du plan communal.

M. Deshayes demande que le **site Internet de la Commune** soit actualisé et mis à jour régulièrement. M. Barby propose de faire un diagnostic qu'il présentera aux conseillers.

MM. Bessin et Masson souhaitent que la **numérotation des maisons dans les villages** soit réalisée. M. le Maire précise que la numérotation pourra être effectuée après la numérisation du cadastre par la Communauté de Communes.

M. Barby interroge M. le Maire sur le **projet de maison médicale**. La réhabilitation du garage des services techniques en maison médicale, offrant trois cabinets, a été étudiée dans le Contrat d'Objectifs. M. le Maire propose de rencontrer à ce sujet le docteur Sauveur.

M. Lefeuvre pense qu'il serait souhaitable de programmer cette opération dans le mandat.

M. Régeard propose de réaliser une communication auprès des professionnels de la santé dans des revues spécialisées.

M. le Maire aborde **le devenir du presbytère**. Il doit rencontrer prochainement un représentant de La Rance pour étudier un projet de réhabilitation du bâtiment en logements. Ce projet peut être associé à la construction de quelques logements à destination des personnes âgées. Ces personnes pourraient bénéficier des services de la MARPA.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Droit de Prémption Urbain**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

1. DIA concernant la parcelle cadastrée **section AC n°122**, sise 48 rue du Stade, et d'une superficie de 429 m² :
Le Maire décide de ne pas exercer son droit de prémption urbain pour ladite parcelle.
2. DIA concernant la parcelle cadastrée **section AB n°324**, sises rue Bertrand Du Guesclin, et d'une superficie totale de 391 m² :
Le Maire décide de ne pas exercer son droit de prémption urbain pour lesdites parcelles.
3. DIA concernant les parcelles cadastrées **section AC n°189 et n°190**, sises rue du Bourg, et d'une superficie respective 173 m² et 947 m² :
Le Maire décide de ne pas exercer son droit de prémption urbain pour lesdites parcelles.

➤ **Réunion avec l'inspecteur académique et le Sous-Préfet**

Monsieur le Maire fait un bilan de la réunion. Le Sous-Préfet a réaffirmé l'obligation faite aux maires de mettre en place un service minimum d'accueil en cas de grève des personnels enseignants. Concernant la rentrée 2009, les inscriptions se feront pour les enfants ayant trois ans. La répartition des classes se fera à moyens constants en fonction des prévisions établies. La question des RASED a également été abordée.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

PROCHAINES RÉUNIONS MUNICIPALES

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : le jeudi 05 février 2009 à 20h00.

DATES A RETENIR

- **Randonnée pédestre – ARC'IRIS** : le dimanche 11 janvier 2009, Bétineuc – St André des Eaux, (10km). Départ 9h00 - place de la mairie.
- **Randonnée pédestre – ARC'IRIS** : le dimanche 08 février 2009, Circuit de la Bouhourdais – St Domineuc, (12km). Départ 9h00 - place de la mairie

Affichage du compte-rendu le 17 janvier 2009

**Vu, le Maire
M. André BLANCHARD**